

L'église Saint Michel de Reichshoffen

C'est en 1772, Il y a plus de deux siècles, que la première pierre de l'église Saint Michel a été posée. Il aura fallu près de vingt années de travaux et péripéties diverses pour achever ce bel édifice. Les quelques 260 familles, presque en totalité catholiques¹, composant la communauté de Reichshoffen pouvaient être fières de leur nouvelle église qui, aujourd'hui, est classée monument historique. Elle est l'un des fleurons de la ville de Reichshoffen.

De nombreuses personnes citées dans cet ouvrage se sont déjà penchées sur l'histoire de cette église et ont relaté différents stades de sa construction, ses transformations ou les événements qui la concernaient de près ou de loin, mais jusqu'à présent aucune étude globale ne lui a été consacrée. La société d'histoire se devait de combler cette lacune et de relater l'histoire aussi exhaustive que possible de ce monument, sur la base des archives et des documents que nous avons pu consulter. (Voir les sources)



Plan et profil de la ville et du château de Risseau(fen), fin XVII^e siècle.
Archives historiques de l'Armée de terre, château de Vincennes.
Inspection du génie, atlas n°106 tome1 plan n°76

Détail de l'église paroissiale à l'intérieur des remparts

Détail de l'ancienne église dite l'Altkirch ou Heidenkirche (église des païens)

1. Les premières églises

Le nom de Reichshoffen est mentionné pour la première fois dans un document d'Erstein du 26 décembre 994. Ce document mentionne qu'Otton III² fait don à l'abbaye de Seltz, fondée par sa grand'mère, l'impératrice Adélaïde, d'une « Capella in Richeneshovan ». Il s'agit probablement de la chapelle figurant sur un plan en profil de la fin du XVII^e siècle³, construite sur un ancien temple romain et dont il subsiste actuellement une ruine dénommée « l'Altkirch ». Elle était située



hors les murs de la ville. C'est probablement le premier lieu de culte construit à Reichshoffen.

Il semble que, dès le XIII^e siècle, la ville de Reichshoffen disposait d'une deuxième chapelle à l'intérieur de ses remparts. Cette chapelle, entourée d'un cimetière, a été modifiée et agrandie à diverses périodes. Nous disposons d'une vue (approximative) de cette église sur le même plan profil cité plus haut, qui la situe en arrière de l'église actuelle. Elle était de dimensions réduites ; elle comportait une nef d'environ 18 mètres de long et 12 mètres de large et un chœur de 6,5 sur 5 mètres ; elle était flanquée d'un clocher comportant une petite sacristie.

¹ De 1232 à 1664 la seigneurie de Reichshoffen appartenait à l'évêché de Strasbourg et de ce fait elle n'a pas connu la Réforme. Néanmoins en 1759 Reichshoffen comptait 26 familles juives.

² Empereur de l'Empire Romain Germanique de 983 à 1002.

³ Archives historiques de l'armée de terre au château de Vincennes.

L'emplacement de ce clocher sera à l'origine de nombreux problèmes et jouera un rôle important pour le financement du clocher de la nouvelle église. Ce lieu de culte était déjà dédié à Saint Michel.

Dans un extrait du registre des visites du Diocèse de Strasbourg de l'année 1759 il est précisé : « *Aujourd'hui 11 juillet 1759 l'Evêque d'Arath, Suffragant Vicaire Général et officiel de l'évêché de Strasbourg a visité cette Eglise sous l'invocation de St Michel. Cette communauté est composée de deux cent soixante familles catholiques et vingt six juives. Le Chœur, la Tour et la Sacristie de l'Eglise qui est en dessous, ainsi que la Maison Curiale sont à la charge du Seigneur seul, la Nef est à celle de la Communauté, le plancher de ladite Nef a besoin de réparation en plusieurs endroits, le Maître Autel est assez bien, les deux collatéraux dans la nef ont besoin d'être renouvelés.*

Signé : *l'Evêque d'Arath,
Fürst, curé de Reichshoffen,
Jean Parnot,
Piquet Prévôt,
Schmalz,
Mathis Fleischel, Bürgermeister,
Joseph Fleischel des Gerichts,
Valtin Schaller des Gerichts,
Joh. Simonis, Kircheschaffner,
Hans Georg Geiler des Gerichts,
Joh. P. Langnes des Gerichts,
Zoepfel,
Hieffel, secrétaire de l'évêché*"⁴

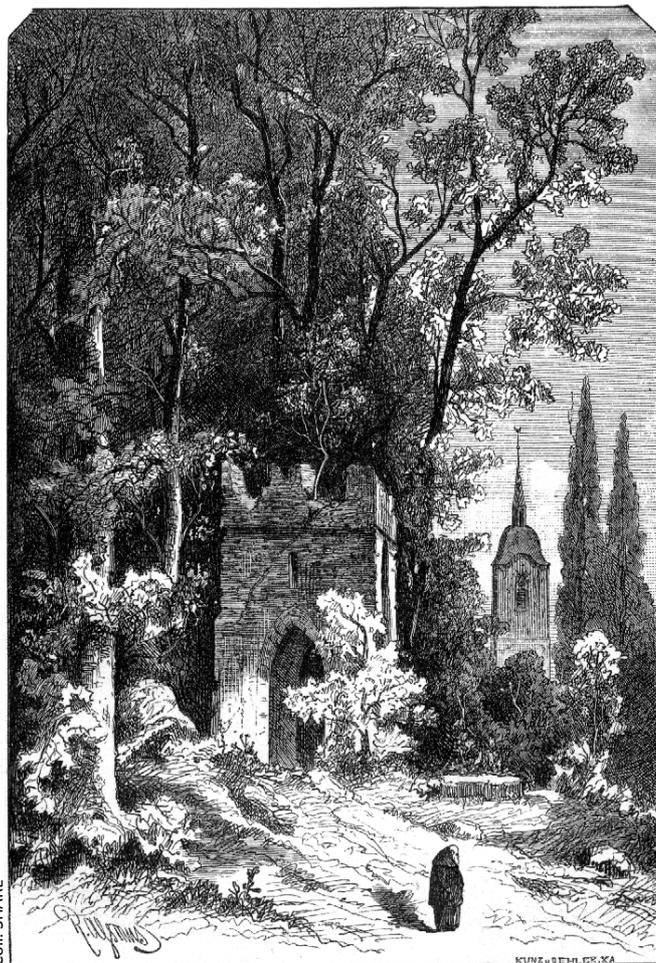
Dans cet extrait il est bien précisé qui devra financer les travaux relatifs aux différentes parties de l'église : le chœur, la tour et la sacristie à la charge des décimateurs et la nef à la charge de la communauté. Le curé de l'époque, Jean Furst officiait de 1726 à 1763.

2. Les hésitations et finalement la décision de construction d'une nouvelle église

Il est probable que c'est après la visite de l'évêque que la décision de construire une nouvelle église a été prise. Par qui ? On ne le sait pas.

Est-ce par le seigneur du lieu ? Dans un mémoire de la communauté relatif au procès du clocher il est dit que « *le Sieur de Dietrich avait le projet d'embellir Reichshoffen. Le principal ornement du lieu consistait à substituer l'ancienne église gothique par un édifice d'architecture moderne.* » Bien avant le décret interdisant l'utilisation de l'ancienne église, le baron de Dietrich avait déjà fait venir à Reichshoffen le sieur Christiani pour lever le plan de la nouvelle église.

Est-ce par la communauté que cette décision a été prise ? Dans une lettre⁵ non datée (mais probablement du 2^{ème} semestre de 1768) la communauté



Alte Kapelle bei Reichshoffen.

Gravure de 1878

sollicite auprès de Monseigneur de Blair, Conseiller d'Etat, Intendant de Justice, de Police et des Finances en Alsace, le défrichement d'un canton (parcelle) de la forêt pour couvrir « *les frais de la nécessaire et absolue reconstruction de leur Eglise* ». Le 9 novembre 1768 cette lettre a été "renvoyée" à M. Remy (bailli) pour vérification et avis. Elle est ensuite soumise, le 28 novembre, à M. de Clinchamp afin de faire lever le plan de l'église et de dresser le devis estimatif de la dépense.

C'est seulement le 17 mai 1771, vraisemblablement suite à la demande du nouveau curé J-Etienne Straubhar⁶ qui, d'après Félix Schneider⁷, craignait pour sa vie lors des célébrations de culte dans l'ancienne église, qu'est ordonnée officiellement la construction d'une nouvelle église. Le texte de l'arrêt portant sur l'interdiction de célébrer des offices dans l'ancienne église est reproduit ci-après. « *Tous saints par la miséricorde divine et de l'autorité du St Siège Apostolique, Evêque d'Arath, suffragant et Vicaire Général de son Altesse éminentissime Monseigneur le Cardinal de Rohan Evêque et Prince de Strasbourg landgrave d'Alsace, prince du Saint Empire, Commandeur de l'Ordre du St Esprit etc. etc.*

⁶ Curé de la paroisse de 1764 à 1776.

⁷ Félix Schneider est l'auteur du fascicule « Beiträge zur Chronik von Reichshoffen » Editeur Heitz à Strasbourg.

⁴ Archives Municipales de Reichshoffen.

⁵ Archives Départementales du Bas-Rhin Série C 223.

Etant dûment informé de la caducité de l'Eglise paroissiale de Reichshoffen et du mauvais état dans lequel elle se trouve, par le Procès-verbal qui en a été dressé en conséquence de nos ordres le quinze du présent mois de May et signé par les experts jurés ; attendu l'indécence et le danger qu'il y aurait de continuer le Service Divin dans la dite Eglise, et l'indispensable nécessité de la rebâtir à neuf, Nous avons interdite, ainsi que de l'autorité ordinaire nous déclarons interdite au lendemain de l'octave de la Fête Dieu de la présente année la dite Eglise paroissiale de Reichshoffen, faisons défense au Sr. Curé dudit lieu d'y célébrer, ou laisser célébrer par d'autres Prêtres le St Sacrifice de la messe ou autres offices Divins et d'y administrer les St Sacrements ; n'entendons néanmoins comprendre le cimetière de la dite paroisse dans notre présent interdit durant lequel le Sr Curé célébrera l'Office paroissial dans la chapelle de Wolfershoffen située dans le District de sa paroisse.

Ordonnons en conséquence, que l'Eglise paroissiale de Reichshoffen sera incessamment construite à neuf aux frais de qui il appartiendra conformément aux plans, qui nous seront préalablement communiqués pour être par nous approuvés.

Donné à Strasbourg au Palais Episcopal le dix sept may mil sept cent soixante onze.

Signé : l'évêque d'Arath Suffr. Vic. Gal ».⁸

A partir de ce moment et pendant toute la durée de la construction de la nouvelle église les 260 familles de Reichshoffen sont obligées d'assister aux différents offices à la chapelle de Wohlfahrtshoffen située à l'extérieur de la ville avec tous les inconvénients que cela comporte. Ceux-ci sont rappelés dans une lettre du 20 juillet 1771 du bailli Remy :

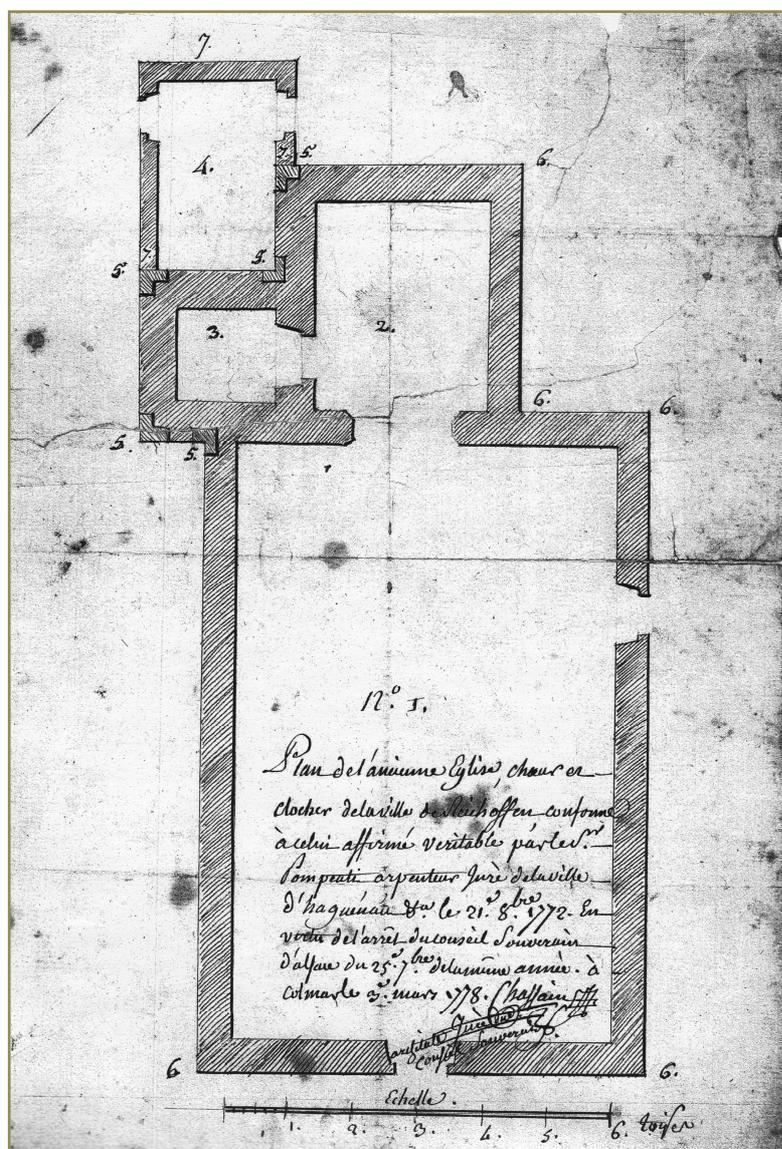
« ... car la Communauté de Reichshoffen est beaucoup gênée, leur ancienne Eglise étant interdite et la bourgeoisie obligée d'aller entendre le service dans un lieu trop étroit, de façon que la majeure partie est dans le cas d'assister au service sous le ciel, et exposée à tous les mauvais temps. ... »⁹

La démolition de l'ancienne église commence à cette époque. Ni la date exacte, ni le donneur d'ordre, ne sont connus.

Comme il est mentionné plus haut, c'est en novembre 1768 que l'on a demandé de lever les plans et c'est le 3 décembre 1768 qu'a été remise, à M. Christiani l'original de la requête pour agir. Jean Frédéric Christiani va établir les plans de la nouvelle église. Il est le fils de Jean Frédéric Christiani (1700 - 1754) avocat au grand sénat de Strasbourg¹⁰. Jean Frédéric

(le fils) est ingénieur des ponts et chaussées d'Alsace, architecte et arpenteur. Né en 1727, il a épousé, en premières noces, Marie Sybille Rumpler et, en secondes noces, Thérèse Hélène Rimbert . Il décède le 3 novembre 1770 à Strasbourg à l'âge de 43 ans¹¹. C'est son frère, Charles Christiani (1744 - 1802) également ingénieur des ponts et chaussées et architecte, marié à Elisabeth Picard qui va suivre le chantier de la construction de l'église comme il est indiqué dans une lettre du 20 juillet 1771 du bailli Remy qui précise : « ... la ville de Reichshoffen est obligée de bâtir à neuf leur église paroissiale, que le plan en a été levé par Feu Mr Christiani (Jean Frédéric) et achevé par Mr son frère (Charles)... »¹². Charles Christiani remanie-t-il les plans de son frère ou les conserve-t-il tels quels ? Cela restera une énigme car, à ce jour, on ne dispose d'aucun plan.

Archives municipales de Reichshoffen



Plan des fondations de l'ancienne église, établi par l'architecte POMPEATI en 1772

⁸ Archives Municipales de Reichshoffen.

⁹ Archives Départementale Série C223.

¹⁰ Nouveau Dictionnaire de biographie Alsacienne vol N° 6.

¹¹ Archives Municipales de Strasbourg.

¹² Archives Départementales du Bas-Rhin Série C 223.

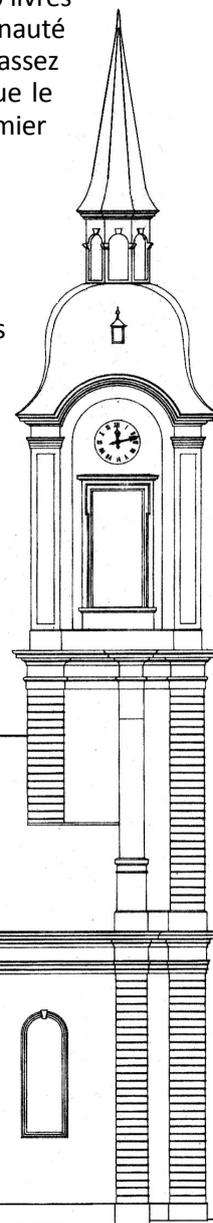
Le 22 juillet 1771 Charles Christiani établit le devis pour une nouvelle nef de l'église paroissiale de Reichshoffen. Ce devis mentionne certains travaux qui n'ont pas dû être exécutés. Il était notamment prévu six renforcements (au lieu de quatre actuellement) pour recevoir des confessionnaux. La frise de l'entablement intérieur aurait dû être ornée de têtes de chérubins et de guirlandes de laurier, le tout exécuté en plâtre blanc. Il était prévu aussi que les arcs délimitant les fenêtres devaient être ornés d'un groupe de têtes de chérubins. Une balustrade en bois de chêne avec une porte à deux vantaux au milieu devait marquer l'entrée du chœur (elle a peut-être été exécutée et remplacée ultérieurement par celle en fer forgé qui a été définitivement enlevée dans les années 1992). Dans ce devis, il est également précisé que le bois de chêne pour la charpente sera livré par la communauté (en provenance de la forêt communale) et que le bois de sapin pour cette même charpente devra être pris à Kehl. La couverture sera faite en tuiles plates avec récupération des tuiles encore bonnes de l'ancienne église. Les vitraux seront garnis de panneaux de vitres à carreaux hexagonaux appelés "Spiegel Scheib". Dans le chapitre menuiserie, il est prévu un plancher devant recevoir les bancs, des escaliers menant à la tribune ainsi que deux portes latérales. Il n'est pas fait mention de la porte d'entrée principale. Une peinture intérieure est prévue ; elle devra revêtir l'ensemble des murs, le plafond ainsi que tous les parements en pierre de taille. Il était préconisé une peinture à l'huile, en deux couches "de petit gris" pour la maçonnerie, de jaune ocre pour les faces intérieures et extérieures des portes. Tous ces travaux étaient estimés par Charles Christiani à 26 616 livres.

Par une ordonnance du 23 octobre 1771, la Communauté a été autorisée à faire l'acquisition des bâtiments et terrains sur l'étendue désignée par le plan. Cette acquisition a été faite et a coûté près de 10 000 livres. Une première adjudication au rabais est faite le 4 novembre 1771. Dans le procès-verbal d'adjudication il est précisé que « *le creusement, les déblais, le pilotage des fondations seront parachévés et faites par économie aux frais de la ville de Reichshoffen sous la conduite du Sieur G'stier*

bourgeois maçon architecte de ladite ville de façon que l'ouvrage de l'entrepreneur ne commence qu'à la position du premier socle ... que l'adjudicataire sera tenu de prendre les pierres de taille dans les carrières de la ville de Reichshoffen au lieu dit Kirensee. »¹³ L'adjudicataire est l'entreprise Jacques Brück de Sultz-sous-Forêts pour un montant de 39 000 livres tournois. Un recours ayant été présenté par différentes entreprises pour cause de délai réduit et la communauté n'étant pas autorisée par Mr l'Intendant à reconstruire la tour, une deuxième adjudication a lieu le 11 novembre 1771, qui revient encore à Jacques Brück pour 35 300 livres tournois. Mais le 15 novembre 1771 la communauté par ses prévôt, bourgmestre et préposés fait savoir que le Sieur Brück est insolvable et n'est pas en mesure de fournir une caution valable. Les travaux sont adjugés à l'entreprise Chrétien G'styr et associé (Messmer) de Reichshoffen pour un prix, après négociation, de 34 300 livres tournois. Pour la petite communauté de Reichshoffen, ce montant est assez conséquent et il ne comprend que le gros œuvre de la nef et le premier étage du clocher.

3. Les péripéties d'un financement

Pour donner un statut aux églises d'Alsace, Louis XIV, dans un édit du 20 août 1686 avait décidé que « ... A ordonné et ordonne que dans trois mois du jour de la publication du présent Arrest, les Seigneurs Décimateurs dans les Paroisses où il y a une Eglise destinée pour y faire le Service Divin, et où les sujets de sa Majesté doivent entendre l'Office, et faire leurs prières de quelque Religion qu'ils soient ; seront rétablies et mises en estat, sçavoir le chœur des dites Eglises, aux dépens des propriétaires des dixmes de toute



Monuments historiques de Strasbourg

Plan de la façade Nord établi en 1989 par l'architecte GAYMARD

¹³ Archives Municipales



Vues actuelles de l'église



l'étendue du Village dans lequel ladite Eglise sera située, et la Nef par les soins et aux dépens de la Communauté, de sorte qu'ils puissent estre dans tout le bon estat, qu'il est à désirer dans ledit temps ; ... »¹⁴

Dans cet édit il n'est pas fait mention du clocher contrairement au compte-rendu de la visite faite le 11 juillet 1759 par l'Evêque d'Arath qui précise : « ...Le Chœur, la Tour et la Sacristie de l'Eglise qui est par-dessous, ainsi que la Maison Curiale sont à la charge du Seigneur seul, la Nef est à celle de la Communauté,... ». Cela va donner lieu à un procès avec le seigneur Jean de Dietrich dont nous parlerons plus loin. Pour financer la construction de la nef la communauté envisage le défrichement de certains cantons (parcelles) de la forêt communale. Le 21 décembre 1771 les habitants sont convoqués à la maison de ville pour l'élection d'un bourgmestre. A cette occasion, le prévôt Millet propose de recourir à un emprunt pour le financement de la nouvelle église et il demande que lui soit signée une procuration à cet effet. Il ne peut recueillir qu'une quarantaine de signatures. Il fait avertir le seigneur Jean de Dietrich qui se rend lui-même à la maison de ville et, sur son insistance, il obtient encore une centaine de signatures.

La solution du financement par des coupes et ventes massives de grumes de la forêt est donc abandonnée et remplacée par des ventes étalées dans le temps qui serviront au remboursement de l'emprunt. Pouvoir est donc donné le 21 décembre 1771 aux prévôt et préposés de la ville pour contracter un emprunt de 24 000 livres aux intérêts les plus modiques que faire se peut. La Communauté demande à ce que ladite somme soit déposée dans le coffre fort de la ville fermé à trois clés dont l'une sera remise à Mr le bailli, l'autre au Prévôt et la troisième au bourgmestre en exercice. La requête de l'emprunt est acceptée le 19 janvier 1772 par Monsieur de Blair mais ladite somme devra être : « déposée chez M. de Dietrich Seigneur du lieu au cas qu'il veuille s'en charger pour être par lui employée aux paiements qu'il conviendra faire à l'entrepreneur de l'église dont il s'agit. »¹⁵

Le 8 avril 1772 est signé à l'étude Royale de Maître Demeuré à Oberbronn le contrat de prêt consenti par le Sieur Jean Jacques Merian, résidant à Bâle, assesseur au Grand Sénat du canton de Bâle et "débuté" au bureau de commerce et de la poste de la ville de Bâle. Il a avancé à la communauté de Reichshoffen une somme de douze mille florins, valeur de province ou vingt quatre mille livres tournois ; somme qui sera déposée entre les mains du Sieur Jean Baron de Dietrich. L'amortissement du prêt est fixée à 8 ans moyennant les intérêts à trois pour cent avec pour garantie, une hypothèque sur

les biens : forêts, rentes, canons, redevances appartenant en propre à la communauté de Reichshoffen. Cet acte a été signé par le Sieur Pierre Desiderius Millet prévôt, Ignace Mitschler, bourgmestre, Sebastien Schroff, François Joseph Mesmer et George Ziegelmeier tous trois échevins, en qualité de préposés de la ville et de la communauté de Reichshoffen. Figurent aussi les signatures du baron Jean de Dietrich seigneur, de Chrétien Breiner et Jean Adam Handwerck témoins et du notaire Demeuré. Est-ce qu'il y a eu participation de la fabrique de l'église ? On ne le sait pas. Par contre dans la réponse faite par les avocats de Colmar lors de leur consultation (procès) par le prévôt Millet il est dit : « ...Comme cependant la Fabrique de son Eglise paroissiale est fort aise, elle (la Communauté) pourra trouver des secours de ce côté en présentant au nom de la dite Communauté une requête à M. l'ordinaire, comme les administrateurs majeurs des revenus des fabriques et son Diocèse à l'effet d'en être autorisé et prendre des dites revenues une somme déterminée et proportionnelle pour être employée et concourir aux dépenses que ladite construction exige... ».¹⁵

4. Les travaux

La construction ainsi que les aménagements intérieurs ont nécessité une dizaine d'années à partir de 1772. Il ne nous a pas été possible de trouver les plans originaux établis par Jean Frédéric Christiani. La pose de la première pierre a eu lieu le 11 mai 1772 en présence notamment, du curé-doyen Jean Etienne Straubhar¹⁶. « La position de la première pierre fut faite avec beaucoup de solennité et chaque bourgeois sans en excepter a participé à la dépense, qui s'est faite à cette occasion en repas et vins. »¹⁷ Dans un procès-verbal du 21 octobre 1772 émis par le tribunal, il est mentionné que l'architecte Pompeati, de Haguenau, vient à Reichshoffen pour dresser le plan de ce qui reste de l'ancienne église. Il mentionne que les murs de la nouvelle nef de l'église sont déjà de 24 à 28 pieds en élévation (plus ou moins 9 mètres). D'après le procès-verbal d'adjudication, ce sont les maîtres maçons G'styr "Bourgeois maçon architecte de la ville de Reichshoffen" et son associé François Joseph Messmer qui exécutent le gros œuvre de la nef. Les fondations à 2,50 mètres de profondeur sont posées sur des pilotis en chêne immergés dans la nappe phréatique. Sous la surveillance de l'entrepreneur les excavations des fondations ont été faites par les journaliers de la communauté et par les bourgeois sous forme de corvées (frohen).

La nef, d'un plan rectangulaire, est percée de chaque côté de cinq fenêtres en plein cintre. Sous les fenêtres du milieu s'ouvrent les portes latérales

¹⁴ Reichshoffen Niederbronn et environs par Hans Haug 1929.

¹⁵ Archives Municipales de Reichshoffen

¹⁶ Hans Haug dans « Reichshoffen Niederbronn et environs » 1929. Straubhar était curé de 1764 à 1776.

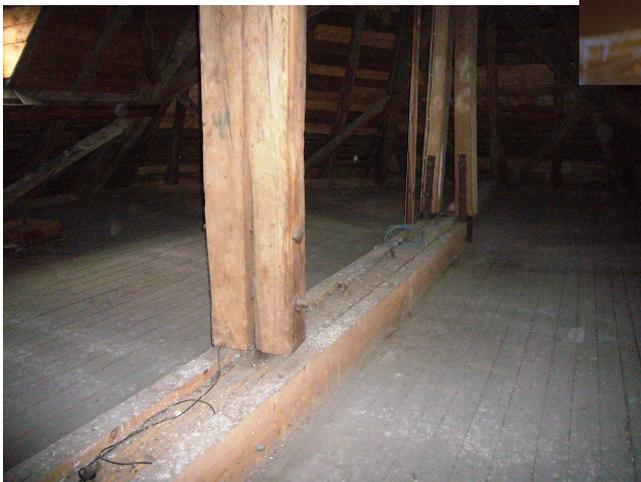
¹⁷ Archives de Dietrich Carton 11 liasse 12/43.



Charpente du chœur



Photos : Monuments historiques



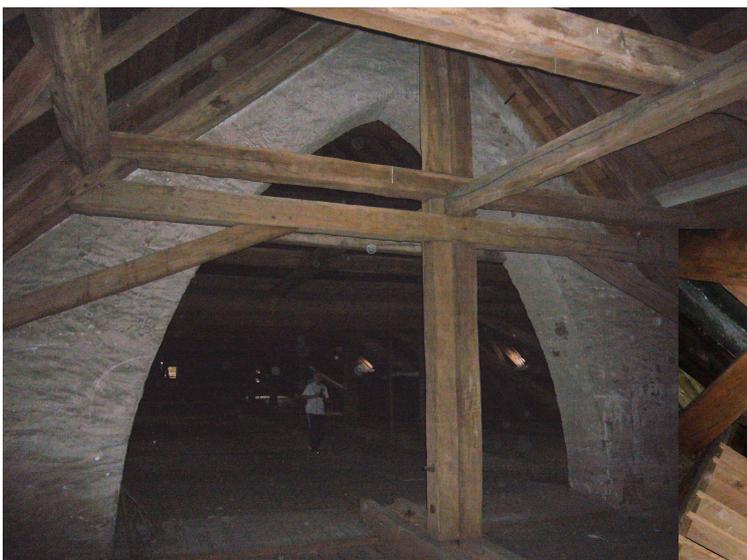
Consolidation de la poutre maîtresse de la charpente du chœur

Charpente soutenant le plafond de la nef



Entrails reposant sur les murs extérieurs

Pignon de la nef, ouverture donnant sur le chœur



Charpente du dôme



nord et sud. Les murs sont délimités à l'extérieur par un imposant socle, de larges chaînages ; un bandeau mouluré souligne une puissante corniche ; le tout est en pierres de taille. Sur certaines de ces pierres de taille on peut voir des marques de tâcherons, une tradition remontant au Moyen Age. La nef est prolongée sur toute sa largeur par une tribune destinée à l'orgue ; elle s'arrête sur un chaînage d'angle. De chaque côté, cette partie est percée d'une sixième fenêtre en plein cintre. Dans cette partie est encastré le carré de la tour du clocher dont un tiers forme un puissant ressaut au niveau de la façade. La toiture de la nef repose sur une charpente de style "stehende Stühle" à 3 étages, remarquable par ses dimensions.



Marque de tâcheron sur une pierre de la corniche

Les poutres horizontales en bois de sapin reliant les murs latéraux de la nef "les entrails" ont une longueur de 20,50 mètres. Sur toute la longueur du grenier de la nef courent quatre poutres en bois de sapin provenant probablement de la Forêt Noire comme le laisse penser le devis provenant de Kehl ; deux d'entre elles mesurent un peu plus de 21 mètres de long ; elles ont d'un côté une section de 35 sur 35 cm, de l'autre côté 31 sur 31 cm. A ces poutres, reliées à la charpente par des tirants en fer, est suspendu le plafond de la nef. On retrouve le même système pour le chœur.

La charpente de construction mixte chêne et sapin met en œuvre, pour la seule nef, plus de 300 m³ de bois. Selon le devis, la couverture devait se faire en tuiles plates doublées et posées à joints recouverts sur un lattis de six pouces et demi. Par ailleurs, il est précisé : « qu'on fera resservir toutes celles (tuiles) provenant de la démolition de l'ancienne église qui se trouveront encore bonnes » La même chose était valable pour les pierres de l'ancienne église qui devaient être réutilisés pour les murs de la nef. Ces travaux, d'après H. Haug, devaient être terminés en 1774.



Marque de tâcheron sur une pierre de la corniche

Le chœur, fermé en demi-octogone est plus étroit que la nef. Il est percé de quatre fenêtres en plein cintre de mêmes dimensions que celles de la nef. Il est prolongé par une petite sacristie. La construc-

tion du chœur était à la charge du seigneur ; donc de Jean de Dietrich. S'il présente extérieurement les mêmes parements que la nef, on note : que la corniche, sous le toit, est en bois peint façon grès des Vosges, que le socle, les chaînages des angles et le bandeau mouluré sont en maçonnerie imitant la pierre de taille. Le baron de Dietrich aurait fait là quelques économies. C'est ce que lui reprochent les frères Dietrich et Sébastien Heberlé en 1780 lors d'une affaire assez cocasse qui concernait les bois de la charpente du chœur.

Depuis 1772 la communauté de Reichshoffen est en conflit avec Jean III de Dietrich à cause du financement du clocher ; en 1778 il perd son procès. Les frères Heberlé, dont le cadet est premier échevin, sont ses opposants les plus virulents. Cinq ans après la finition de la nef, le 16 mars 1780, le bois de la charpente destiné au chœur, équarri à Niederbronn, doit être transporté à Reichshoffen. Quand les voituriers arrivent à environ cinquante pas de la ville, les frères Heberlé les arrêtent et leur ordonnent de décharger tout le bois de charpente ; devant le refus des voituriers, les frères Heberlé font intervenir la garde de Reichshoffen qui interdit, par la force, l'entrée dans la ville aux voitures et font décharger le bois.

Le motif avancé par la communauté de la ville est que les bois ne peuvent pas être façonnés sur le parvis de l'église, emplacement réservé aux matériaux destinés à la construction du clocher. Ils faut les façonner derrière le chœur où il y a suffisamment de place. Le bailli Rémy intervient auprès de M. le Marquis de Lasalle qui, au vu des faits, fait interner les frères Heberlé dans les Prisons Royales de Strasbourg. Ils y resteront une dizaine de jours et seront remis en liberté sur les instances de M. de Dietrich.

Sur les recommandations de son avocat, Jean de Dietrich renonce à engager un procès aux frères Heberlé et nous ne savons pas comment l'histoire s'est terminée et aux frais de qui le bois a été transporté finalement sur le chantier du chœur.

5. L'édification du clocher, une aventure !

Le clocher comporte trois étages d'égale hauteur. Ces trois étages sont séparés par des corniches semblables à celles de la nef. L'entrée se fait par un beau portail Louis XVI, surmonté d'un cartouche ovale. La partie supérieure du champ de ce cartouche était longtemps vide mais contenait peut être, selon Hans Haug, des armoiries. Dans le bas du cartouche figure l'inscription « ERBAUET IM JAHR 1772 ».

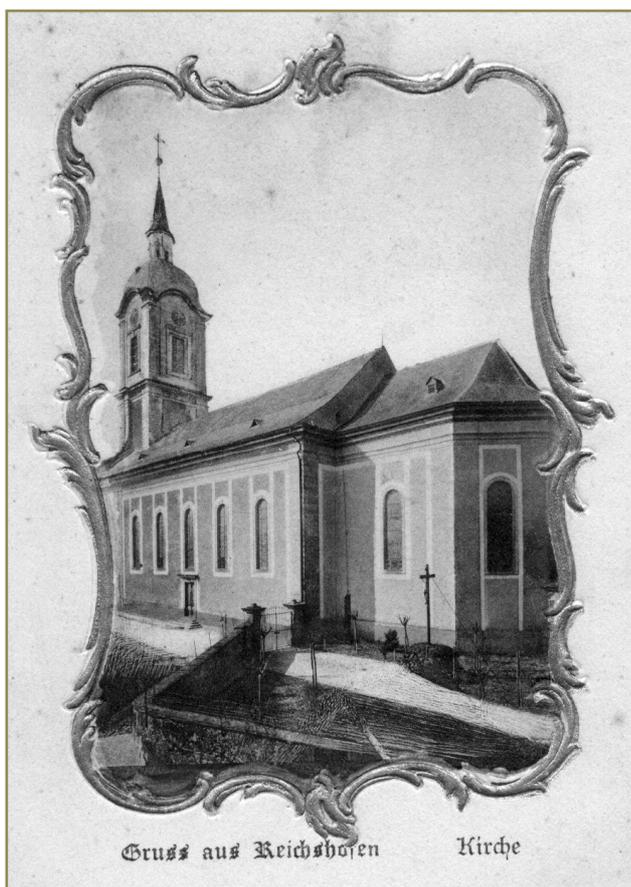
Sur la façade du deuxième étage se trouve une grande fenêtre surmontée d'un fronton. Sur les côtés s'adossent, en une courbe harmonieuse, les épaulements de la nef. Le troisième étage présente sur ses quatre côtés des fenêtres surmontées de quatre cadrans. Contrairement au premier étage, celui-ci est tout en pierres de taille ; cette particu-

larité tient sans doute au procès perdu par Jean de Dietrich contre la communauté reichshoffenoise. Bon seigneur, il a tenu à embellir et peut-être à surélever le clocher.

Le troisième étage est limité par une corniche en courbe annonçant un dôme recouvert d'ardoises. Un petit campanile octogonal ajouré surmonte le dôme ; il se termine par une flèche portant la croix et le coq.

En bas du clocher, sur la face sud au niveau des pierres angulaires on remarque les restes d'une méridienne¹⁸.

Ne connaissant pas le plan d'origine de Jean Frédéric Christiani on peut supposer que son frère Charles a quelque peu remanié le dessin du clocher. Il faut remarquer qu'à sa base les murs du clocher ont une épaisseur de 1 mètre 80. Celui-ci culmine à 72 mètres et était, à l'époque, le plus haut d'Alsace après la cathédrale de Strasbourg et la collégiale de Thann.



L'église au début du 20^e siècle ; la nouvelle sacristie n'existe pas

Il a été évoqué précédemment que la communauté de Reichshoffen devait subvenir à la construction de la nef et les décimateurs, en l'occurrence l'abbaye de Sturtzelbronn et le seigneur Jean III de Dietrich, devaient financer le chœur, la sacristie ainsi que le clocher. L'abbaye de Sturtzelbronn, consultée, oppose dès le début une fin de non recevoir étant

¹⁸ Cadran solaire indiquant midi (heure solaire) et qui permettait de régler l'horloge du clocher.



Accès au campanile

donné qu'elle a renoncé depuis 1586 à ses droits d'encaissement de la dîme au profit de l'Evêque de Strasbourg et qu'elle n'a jamais participé à l'entretien d'aucune partie de l'ancienne église. En ce qui concerne la construction du chœur, de la sacristie et du clocher, elle devait être supportée par le seigneur seul, mais Jean de Dietrich se refuse à financer le clocher. En avril 1772, Pierre Désidérius Millet, prévôt de Reichshoffen¹⁹, assisté par quelques personnes, prétend avoir des doutes sur le fait que Jean de Dietrich soit tenu de financer la tour du clocher. Il propose à la communauté assemblée de consulter des avocats au Conseil Souverain d'Alsace à Colmar pour savoir à qui incombe la charge du clocher. Le prévôt ayant présenté aux avocats des documents et un plan inexact de l'ancienne église, il obtient un avis défavorable : c'est à la communauté qu'incombe le financement du clocher. Le prévôt Millet en informe les habitants qui se montrent réticents. Dans la lettre du 16 avril 1772 émanant des avocats du Conseil Souverain, il est écrit : « Comme ceux des habitants qui se sont aperçus de l'artifice, n'ont point voulu adhérer aux délibérations prises par les autres pour charger la Communauté de cette reconstruction, ils ne perdront point tous à faire leurs protestations, C'est pourquoy ils feront signifier un acte en leur pur et privé noms aux Prévôts, Préposés et autres officiers de la Communauté par lequel ils leurs déclareront que le plan sur lequel les dits Prévôts et Préposés ont été aux avis pour savoir à la charge de qui devait se faire la reconstruction de la tour et clocher de leur Eglise paroissiale étant démenti par l'Etat des lieux suivant lequel cette tour ayant été liée et encastrée dans le chœur de la dite Eglise. Sa reconstruction est de droit commun à la charge de ceux qui sont tenus du Chœur et nullement de la Communauté. C'est pourquoy ils protestent contre toutes délibérations et soumissions faites au nom de la Communauté de se charger de la dite reconstruction de même que contre tous emprunts et emplois de ses deniers à la

¹⁹ Le Prévôt était nommé par le seigneur.

dite reconstruction. Les sommant de se déclarer dans trois jours pour tous délais sinon protestent présentes leur requête au Conseil Souverain d'Alsace à telles fins que de droit. »²⁰

L'affaire se corse lorsqu'un nommé Köhl, bourgeois de Reichshoffen, à son retour de Saverne, affirme avoir rencontré un homme qui soutenait que si la communauté avait fait un procès contre les décimateurs, elle l'aurait gagné²¹.

Le 31 mai 1772, Georges Ziegelmeyer, premier échevin et syndic de la communauté demande aux autres échevins de se réunir, après les « vespres », à la maison commune au sujet de la tour de l'église. Il n'y avait que Mathieu Geiler et Jean Baur, les deux nouveaux échevins, ainsi que quatre ou cinq maçons qui avaient participé à la démolition de la vieille église. Ils ont pris connaissance d'un plan de l'ancienne église, fourni par Sébastien Heberlé, qui précisait l'emplacement de l'ancien clocher par rapport au chœur. Le lendemain Ziegelmeyer et Heberlé se rendent à Colmar pour consulter un avocat afin d'engager un procès contre le seigneur. Ceci ressort d'une lettre du 3 juin 1772 faite par Jaeger au baron Jean de Dietrich.



Portail Louis XVI



Cartouche du portail

Les 6 et 9 juin 1772, la signification suivante est établie : « A la requête de George Ziegelmeyer bourgeois de la ville de Reishoffen en qualité de Syndic de la Communauté du dit lieu tant en son nom qu'en celui de la plus saine partie des bourgeois et habitants de la dite ville qui fait son élection de domicile en celui ou il demeure au même lieu et en tant que besoin serait en l'étude de Me Schirmer l'ainé procureur au Conseil Souverain d'Alsace.

Fait signifier et déclaré au prévôt Prépôts et autres officiers de la dite Communauté que le plan sur lequel les dits Prévôt et Prépôts ont été aux avis pour savoir à la charge de qui devait se faire la reconstruction de la tour et du clocher de leur Eglise Paroissiale, étant démenti par l'état des lieux suivant lequel cette tour ayant été liée et encastrée dans le chœur de la dite Eglise sa reconstruction est de droit commun à la charge de ceux qui sont tenu du chœur et nullement à celle de la Communauté ; C'est pourquoi le requérant au nom qu'il agit proteste contre toutes délibérations et soumissions faites au nom de la même Communauté de se charger de la dite reconstruction de même que contre tous emprunts et emplois de deniers à la dite reconstruction ; les Sommant et interpellant de se déclarer dans trois jours pour tout délai sinon proteste le requérant de présenter requête au Conseil Souverain d'Alsace à telles fins que de droit ; ce qui sera respectueusement et dûment dénoncé aux Sieurs Prieurs Cellérier et religieux de l'abbaye de Sturtzelbronn en qualité de Décimateur et au Sieur De Dietrich Seigneur et codécimateur du ban du dit lieu les priant et en tant que de besoin serait les sommant et interpellant de s'expliquer chacun en droit soy sur le contenu de l'acte Cy dessus sinon protester le requérant pareillement a se pouvoir ainsy qu'il avisera et feront les présents également dénoncées à Chretien Gstyr demeurant au dit

Reishoffen en qualité d'adjudicataire du clocher du dit lieu pour qu'il n'en ignore dont acte.

Signé :

Georg Ziegelmeyer des gericht's ältester als Sindicus

²⁰ Archives Municipales de Reichshoffen.

²¹ Archives de Dietrich Carton 11 liasse 12/43.



Travaux au clocher dans les années 1920 / 1930

Suivent les significations aux :

Prévôt, préposés et autres officiers de la Communauté
Pierre Didier Millet Prévôt

M le Baron de Dietrich par Graff son receveur
Chretien Gstyr adjudicataire

Aux Prieur Cellérier et Religieux de l'abbaye de
Sturtzelbronn²²

Le 30 juin 1772 Ziegelmeyer et consorts sont déboutés. Mais Ziegelmeyer, assisté de son épouse continue à rechercher des signatures. Après plusieurs réunions nocturnes, Ziegelmeyer, le plus ancien échevin, finit par rassembler la communauté de son propre chef sans en demander la permission au Seigneur et sans prévenir le prévôt Millet. Suite à ces péripéties, Georges Ziegelmeyer est condamné par M. l'Intendant à mille livres d'amende. Ne pouvant les payer, il est emprisonné,²³ puis libéré après un an de détention contre paiement d'une amende de 180 livres. Ziegelmeyer qui était un homme honnête et intègre a dû payer un fort tribut pour la défense des intérêts de la communauté.

Le 18 août 1772, une procuration signée par une quarantaine de personnes, est donnée à Mr Simon, procureur au Conseil Souverain d'Alsace, pour plaider en justice. Le 21 octobre 1772, c'est le début du procès. Par un arrêt rendu par le Conseil Souverain le 25 septembre 1772, Monsieur Pompéati, architecte, arpenteur juré et archiviste à Haguenau, procède à la levée du plan des fondations de l'ancienne église. Il trouve l'emplacement de l'ancienne église recouvert de pierres et de décombres provenant de la démolition. Il a dû

demander à des ouvriers et maçons de dégager les gravats pour accéder aux fondations. D'après les plaignants, le seigneur aurait tout fait pour favoriser la démolition très rapide de l'ancienne église.

Le 26 mars 1773, le Conseil Souverain demande à Jean Baptiste Sadoul de procéder à une consultation de la bourgeoisie de Reichshoffen pour savoir combien de personnes souhaitent plaider dans un procès contre le seigneur et combien y seraient opposées. Nous reproduisons ci-après le procès-verbal de cette consultation.

« L'an 1773 le 1^{er} jour du mois d'avril nous Jean Baptiste Sadoul subdélégué de Mr l'Intendant au département de Wissembourg Commissaire nommé en cette partie par ord. rendue par M. Desmarais Subdélégué General de l'Intendant d'Alsace le 26 mars dernier nous serions conformément à icelle transporté dans la ville de Reichshoffen hier 31 mars ou étant arrivé nous aurions ordonné que chaque bourgeois et habitant de la dite ville seroit averti séparément a se rendre ce matin 6 heures et ½ en l'hôtel de ville du dit Reichshoffen à peine de 24 Livres d'amende contre ceux qui manqueraient ne s'y trouver sans excuse légitime, en conséquence après avoir fait convoqué ce jourd'hui la dite bourgeoisie au son de la cloche en la manière ordinaire et accoutumée, nous nous serions rendu accompagné de notre Greffier ordinaire sur la dite maison de ville, ou nous aurions fait appeler noms par noms chacun des préposés bourgeois habitant et après nous être assuré de leur présence, nous leur aurions interprété le motif de la consultation dont nous serions chargé ensemble la requête présentée sous le nom des Prévôt, Préposés, bourgeois et habitant du dit Reichshoffen yendant a ce qu'il plaise à M. l'intendant autoriser les bourgeois, habitants de la dite Ville de s'assembler par devant tel Commissaire qu'il lui plaira nommer pour délibérer en exécution des arrêts et courrier les 1^{er} et 6 du dit mois de mars et déclarer quelle a été et est actuellement encore leur véritable intention au sujet de leur Eglise et Tour et du tout être dressé procès verbal afin de servir et valoir aux parties ce que de raison ensemble la consultation dressée à la réquisition des Prévôt et Préposés de la dite ville et aurions interpellé la bourgeoisie de nous présenter les documents ou titres qui fussent contraire aux demandes insérées tant dans la consultation d'avocats après quoy et pour que les voix de chaque Bourgeois ou habitants fussent donnés librement nous aurions fait retirer l'assemblée de la Bourgeoisie et invité à venir séparément et l'un après l'autre pour s'expliquer sur les motifs soit de leur acceptation, soit de leur refus, de signer et d'accéder pour la reconstruction aux frais de la dite ville de la tour de leur Eglise, a quoy nous avons procédé par un état de deux colonnes ainsy qu'il suit.

- Voix de ceux qui veulent plaider suivent les signatures de + ou – 180 habitants dont George Ziegelmeyer

- Voix de ceux qui ne veulent plaider suivent les signatures de + ou - 28 habitants dont Millet Prevot

²² Archives Municipales de Reichshoffen.

²³ Archives de Dietrich Carton 11 liasse 12/43

Fait et clos les jours et an que dessus signé Sadoul et Moderas Greffier de la Commission, pour copie collationnée signé Sadoul avec paraphe.

Schirmer l'ainé

Signifié à M. Gerard Procureur adverse ce 8 juin 1773.

signé : illisible

Signifié et dénoncé à Me Moutrat pr. ad de 8 juin 1773

Signifié et dénoncé à Mr Guyot p. ad. ce 15 juin 1773²⁴ »

Il ressort de cette consultation une écrasante majorité en faveur du procès contre le seigneur Jean III de Dietrich qui écrit, le 22 novembre 1773 à M. de Pierre, son consultant nancéien :

« ... J'ai un procès impertinent avec la communauté au sujet de la reconstruction de la Tour de l'Eglise. Je fais imprimer un mémoire seulement du fait avec les pièces justificatives, j'aurai l'honneur de vous en envoyer un exemplaire et vous serez indigné des procédés de ce peuple qui se perd avec la communauté. Le nommé Sébastien Haerberlé, ancien possesseur du nouveau moulin à huile, est le Wilkès de Reichshoffen. Je l'avais fait prévôt, il a culbuté M. de Fouquerolles, il m'a trahi, je l'ai démis, et depuis il fait le mutin et se nourrit de procès. L'âme de ce détestable homme est aussi hideuse que sa figure. »²⁵

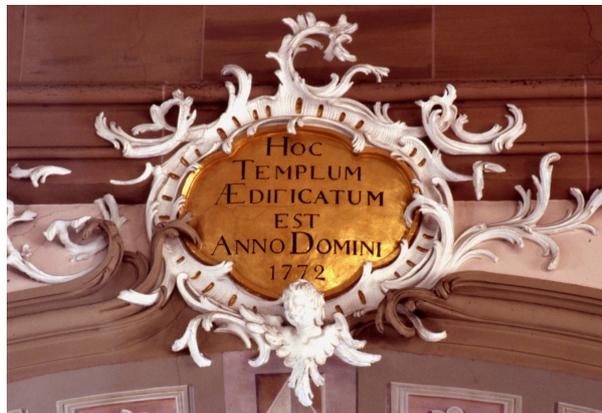
Lors du procès, la communauté met en avant l'édit du 20 août 1686 de Louis XIV, l'emplacement du clocher dans l'ancienne église. Le fait que tous les travaux effectués sur le clocher, notamment en 1728-29 et en 1756, ont toujours été payés par les seigneurs précédents, factures et attestations de travaux à l'appui. Le seigneur²⁶, quant à lui, fait valoir que la communauté a procédé aux paiements de divers travaux concernant la tour ; mais comme il y avait à Reichshoffen trois tours : le clocher de l'ancienne église, la tour dite "Mittel-Thurm" qui était l'ancienne porte d'entrée de la ville et la tour "Thurm" qui faisait partie de la prison et servait de local à la garde, le doute subsistait.

Le 22 mai 1778 Jean III de Dietrich est condamné à payer. Il se pourvoit en cassation mais finalement renonce, et, le 1^{er} mars 1779 sont signés avec la communauté des accords où il s'engage à terminer la construction du clocher. Le 4 mars 1779 il écrit à M. de Pierre (lettre jointe en annexe) :

« Je suis revenu hier de Reichshoffen. Pendant le séjour que j'ai fait, j'ai rendu mes bonnes grâces à la communauté. Elle m'en avait supplié par une requête, et j'ai transigé avec elle. Je me suis soumis à l'arrêt du Conseil d'Alsace moyennant quelques conditions que j'ai exigées pour la forme... La joie a été générale ; j'ai lieu d'être content de la conduite

des habitants et me suis aperçu avec grand plaisir de leur attachement. »²⁶

Le procès aura duré plus de cinq ans. En conséquence : le chœur ne sera terminé que vers 1780 et le clocher bien plus tard encore, mais avant 1786 puisque la cloche la plus ancienne du carillon date de 1786 ; elle a été fondue par Mathieu Edel à Strasbourg.



Cartouche sur l'arc à l'entrée du chœur

6. Les étapes de l'aménagement intérieur

Sur tout le pourtour de la nef et du chœur court un large socle en pierres de taille. Entre les fenêtres, les parois sont ornées de grands pilastres ioniens cannelés dont la base en pierres de taille s'appuie sur ce socle ; le fût ainsi que le chapiteau sont pour leur part en stuc. L'ensemble est surmonté d'un large entablement en plâtre mouluré qui s'arrondit vers le plafond. Ce dernier est orné en son centre d'une grande croix lobée délimitée par des moulures. Ces travaux sont l'œuvre d'un plâtrier d'origine italienne Rosio ou Rossiau. Les quatre coins du plafond de la nef sont ornés de cartouches rocaille et au-dessus de l'arc triomphal, qui marque l'entrée du chœur, se trouve un cinquième cartouche, soutenu par une tête d'angelot. Dans ce cartouche figure l'inscription : « HOC TEMPLUM AEDIFICATUM EST ANNO DOMINI 1772 ». Ces cartouches sont de style Louis XV et ont été exécutés en 1774 par le stucateur Joseph Schaeffler²⁴.

On accède au balcon des orgues, qui occupe toute la largeur de la nef, par deux escaliers latéraux flanqués de rampes constituées par des balustres carrés en chêne. La tribune complètement en menuiserie est soutenue par deux piliers habillés de boiseries, le tout d'un style Louis XV assez rustique.

A l'origine, la totalité des murs de l'intérieur devait être entièrement revêtu d'une peinture blanche. Dans le devis il est précisé : « On peindra à l'huile avec deux couches de petit gris, les socles, pilastres, entablement, et en général tous les parements de pierre de taille à l'extérieur de l'église de même que la menuiserie des portes tant intérieurement qu'extérieurement lesquelles seront en jaune d'ocre... »²⁴. Il est fort probable que les pierres de

²⁴ Archives Municipales de Reichshoffen.

²⁵ Hans Haug dans « Reichshoffen Niederbronn et environs » 1929, Archives du château de Jaegerthal.

²⁶ Le seigneur était encore l'ancien duc de Lorraine, Jean III Dietrich devient seigneur de Reichshoffen en 1761.



En 1992 les deux autels latéraux sont déposés pour restauration

taille n'aient jamais été peintes. Pour ce qui est des vitraux, il est écrit : « *Les vitraux de l'église seront garnis et fermés de panneaux de vitres à carreaux hexagonales dit Spiegel Scheib mises en plomb fort et entretenues chacun par trois fortes vergettes de fer peintes à l'huile. Il sera à observer que les verres soient tous de même couleur et qualité.* »²⁷ Ils sont exécutés par Jean-Georges Rüwell ou Rubelli, vitrier italien. En 1771 et 1776, des travaux de serrurerie sont exécutés respectivement par les serruriers Jean-Adam Bergard et Ellgass, tout deux de Reichshoffen.

Dans son livre²⁸ Hans Haug précise : « Cette construction semble avoir été un grand événement pour la petite ville, aussi le moindre détail de son exécution fut-il enregistré, et les registres sont conservés au grand complet dans les archives de la mairie de Reichshoffen. »

Pour le mobilier, aucune trace dans les registres des archives municipales. Auraient-elles été perdues ou détruites ? On ne le sait pas. Pour tout ce qui concerne le mobilier il est fait référence aux données mentionnées par Hans Haug dans son livre, notamment, l'ordre chronologique d'exécution.

Les deux autels latéraux, ainsi que la chaire ont été commandés en 1774 et voiturés de Strasbourg à Reichshoffen en 1775. A ce moment le chœur n'est pas encore terminé (sa charpente est mise en place en 1780). Il est fort probable que dès l'installation des deux autels latéraux et de la chaire on ait commencé à célébrer des offices dans la nouvelle église pour éviter aux fidèles de Reichshoffen de se rendre à Wohlfahrtshoffen. Est-ce pour cela que

l'on ne trouve pas trace d'une consécration de l'église ; se serait-on apparemment contenté d'une simple bénédiction ? Il est fort probable que les événements liés à la Révolution ont empêché une consécration ultérieure.

Les deux autels latéraux sont dédiés l'un à l'Annonciation, l'autre à St Michel. Sébastien Pfaff, sculpteur à Haguenau, fait une maquette de ces autels et l'exécution est confiée à Ferdinand Strohé, sculpteur et ébéniste à Strasbourg. Le peintre Koch de Haguenau est en charge de la polychromie des autels. Michel Wackermann de Reichshoffen exécute les dorures. Les retables sont peints par Jean Schlau, peintre strasbourgeois. Les deux autels sont agrémentés de têtes d'angelots ainsi que de putti. Les armatures en fer qui maintiennent les boiseries sont exécutées par les forges de Niederbronn. Les autels sont achevés en 1776.

Leur coût s'est élevé à 200 florins pour Ferdinand Strohé et 200 florins pour le peintre Koch auxquels il faut rajouter 66 florins pour voiturier les autels, ainsi que la chaire, de Strasbourg à Reichshoffen. Quatre statues sont accolées aux deux autels latéraux. Les deux premières, sainte Anne et saint Joachim (*les parents de la vierge Marie*) pour l'autel de l'Annonciation et deux plus récentes, saint Joseph et, probablement saint Antoine de Padoue pour l'autel de saint Michel.

La chaire est également l'œuvre de Ferdinand Strohé et exécutée d'après ses propres dessins. La cuve de la chaire est composée de trois panneaux décorés de bas-reliefs en polychromie, à gauche la pêche miraculeuse, au centre le Christ au milieu des Docteurs et à droite le semeur de la parabole. Sur le panneau qui relie la cuve à l'abat-voix figure également en bas-relief le Bon Berger.

²⁷ Archives Municipales de Reichshoffen.

²⁸ « Reichshoffen Niederbronn et environs » - Edition des archives alsaciennes d'histoire de l'art - Istra 1929.



Photos : Monuments historiques

**Dégradations subies lors de la Libération
en 1945**



**Remplacement d'un volet
au niveau du beffroi**



Coll. SHARE

Autels latéraux restaurés en 1990 / 1993



L'annonciation côté Nord



Saint Michel côté Nord



*Détails des
décorations des
autels latéraux*

